L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MERCREDI, 22 SEPTEMBRE 1880.

INSTITUTIONS.

Institut Carnatz.
Externat et Pensionnat de jeunes demoiselles.
228 rue Colisseum, entre Quatrième et Washington.

MME CARNATZ a l'honneur d'informer les parents que la réouverture des classes est fixée au JEUDI, 30 septembre 1880.
V. CARNATZ, Directrice.
17 sept—6f.

Académie St Aloysius sous la direction des Frères du Sacré-Cœur.—Cette institution ancienne et favorablement connue de ses nombreux patrons, réouvrira ses classes le premier LUNDI d'octobre. Le cours des études comprendra les branches usuelles préparatoire et commerciale. L'enseignement du français et de l'allemand ne coûtera pas de frais additionnels. Pour de plus amples renseignements, s'adresser à l'Académie, au coin des rues Chartres et Quartier.
12 sept—1mois

COLLEGE DE SPRING HILL,
PRES MOBILE, ALA.,
Sous la direction des Pères Jésuites.
La cinquante-et-unième session annuelle commence le 1er octobre 1880.

CETTE INSTITUTION, fondée en 1830, et jouissant des privilèges d'une Université, est en état de donner la meilleure éducation classique et commerciale.
Conditions: Pension et Enseignement, par an, $300.
S'adresser, pour plus de détails, Au Rév. JNO. A. DOWNEY, Président.
1er sept—an2oct

St-Stanislaus Commercial College,
Bay St-Louis, Miss.
LA réouverture de cette Institution aura lieu le 15 SEPTEMBRE.
Pour informations, s'adresser à St-Aloysius Academy, encoignure Chartres et Quartier, ou au Président.
1er sept—1m FRÈRE FLORIMOND.

JEFFERSON ACADEMY,
No 95 rue Conti, entre les rues Bourbon et Dauphine.
LES cours de 1880-81 de cette institution commenceront le MERCREDI, 1er septembre. Enseignement des langues française et anglaise et de leurs branches usuelles à des prix modérés. Pour prospectus, etc., s'adresser à l'Académie ou à
WILLIAM HENRY, Principal.
25 août—1m

COLUMBIAN EDUCATIONAL & KINDERGARTEN INSTITUTE.
(Anciennement Institut D'Aquin.)
128.......... Esplanade.......... 128
L'OUVERTURE de la 11me session annuelle de cet Institut est fixée au 1er septembre 1880. L'enseignement comprend toutes les branches d'un cours complet, en anglais et en français, ainsi que les langues modernes les plus usitées. Pour la musique, la directrice s'est assuré le concours du professeur H. ROLLING. L'Institut est situé dans l'un des quartiers les plus salubres et les plus agréables de la Nlle-Orléans. Les bâtiments et les terrains sont vastes et admirablement disposés pour des pensionnaires ou des externes. Prix modérés. Pour circulaires, etc., s'adresser à Mlle M. FITZGERALD, à l'Institut. 22août

INSTITUT ST-LOUIS
POUR JEUNES FILLES,
DIRIGÉ PAR Mme M. S. FARNET,
275 rue Dauphine.
LA prochaine session commence le premier lundi de septembre 1880. Mme Farnet a fait choix des meilleurs professeurs pour la seconder. L'établissement, réparé de fond en comble, offre maintenant aux élèves tout le confort désirable. 18août—3m

Dentistes.

Dr. F. SAHUQUE & SON,
DENTISTES,
59.......... Bourbon.......... 59
Réduction de prix pour toutes les opérations. Extraction de dents à 50 cts pièce; aurification et plombage, de $1 à $5 par dent, suivant la carie.
4 mars—1an,D,Mer V

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No 12 rue Dauphine, immédiatement après la Bâtisse formant l'angle de la rue du Canal
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

AVIS.
LE Dr GEORGE P. MALONEY informe respectueusement ses nombreux amis et clients qu'il n'a pas de succursale en cette ville, mais qu'ils peuvent le trouver à toute heure à son quatier-général qu'il occupe depuis nombre d'années.
N. B.—Les opérations dentaires de première classe, comprenant toutes les dernières améliorations de l'art, sont exécutées à moitié des prix généralement demandés. Tous les anesthétiques sûrs en usage par la profession de médecine sont administrés pour l'extraction des dents. Afin d'être agréable aux personnes ayant besoin de travaux dentaires mécaniques faits en peu de temps, je me suis assuré les services d'un des professeurs les plus compétents dans la profession au Sud, pour m'aider.
Respectueusement,
GEORGE P. MALONEY, D. D. S.
Nlle-Orléans, salons, 150 rue du Canal, entre Carondelet et Baronne. 12 sept—

EXCELSIOR.
Dr. J. H. MALONEY, Dentiste,
SALONS: 110 rue du Canal, près St-Charles, et coin des rues Joséphine et Camp. Jolies Dents artificielles faites à moitié meilleur marché qu'ailleurs. Orification des dents sans douleur; travail garanti comme excellence; extraction des dents sans souffrance. Consultez vos intérêts en allant examiner les spécimens de son travail et les médailles qu'ils lui ont values. Vieux râteliers acceptés en échange ou comme paiement partiel de neufs. Travail exécuté à très bas prix. Ne vous trompez pas d'adresse.
9sept—1an

JOSEPH C. SIERRA,
DENTISTE,
190 - - - DAUPHINE - - - 19[0]
Entre Ste-Anne et Dumaine.
19janv1880

Dr. HENRI SAUVE,
Autrefois de la Nlle-Orléans,
Maintenant domicilié aux Hot Springs des Arkansas.
30 juin—3 mois.

1864 - - Etablissement - - 1864
D. MORIARTY,
Nos 249, 251, 253, 255 et 257 rue Poydras.
VENANT d'arriver.—Un fort lot de VINS Californie, rouges et blancs, à l'ancien prix de [illegible] le gallon. 10 mars—1an

W. FRANTZ. H. OPITZ.
FRANTZ & OPITZ,
Successeurs de A. BONNET & Cie.,
Montres, bijouterie.
65 rue Royale,
Entre Bienville et Conti
Nlle-Orléans,
BIJOUTERIE ET MONTURE DE DIAMANTS.
DIAMANTS.
N. B.—Aucune sorte de bijouterie plaquée.

CHAMPAGNE DELMONICO.
En Bouteilles, Demi et Quart,
—DE LA—
Maison Delbeck & Cie, de Reims,
M. E. LAMONTAGNE,
53 Beaver St., New-York,
Agent pour les Etats du Nord
M. A. NADAL,
42 Decatur St., New Orleans,
Agent pour les Etats du Sud
28 juin—6mMeVD

THE GREAT SAUCE OF THE WORLD.
Lea & Perrins
Signature is on every bottle of GENUINE WORCESTERSHIRE SAUCE.
Imparts the most delicious taste and zest to
EXTRACT of a LETTER from a MEDICAL GENTLEMAN at Madras to his brother at WORCESTER, May, 1851.
"Tell LEA & PERRINS that their sauce is highly esteemed in India, and is, in my opinion, the most palatable, as well as the most wholesome sauce that is made."
SOUPS, GRAVIES, FISH, HOT & COLD MEATS, GAME, &c.
Sold and used throughout the world.
JOHN DUNCAN'S SONS, AGENTS FOR THE UNITED STATES, NEW YORK.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Hôtel de Ville, 6 septembre 1880.

CONFORMÉMENT à la section 38 de la loi No 123, de 1880, avis est donné qu'à dater de JEUDI, 9 septembre 1880, et jusqu'à nouvel ordre, les bureaux d'enregistrement des votants seront ouverts de 8 heures du matin à deux heures de l'après-midi, et de 4 à 7 heures du soir, tous les jours (excepté les dimanches et les jours fériés) aux endroits ci-dessous indiqué—savoir:
PREMIER WARD
Au coin des rues Robin et Magazine.
DEUXIÈME WARD.
Au coin sud-ouest de la Promenade Triton et de la rue St. Charles.
TROISIÈME WARD.
A la Salle St. Patrick, en face de la Place Lafayette.
QUATRIÈME ET CINQUIÈME WARDS.
A la Maison d'Etat, rue Royale.
SIXIÈME WARD.
Au Wigwam coin des rues Hôpital et Bourgogne
SEPTIÈME WARD.
Jacob Hall, coin Français et Remparts.
HUITIÈME WARD.
Au coin des rues Champs Elysées et Dauphine
NEUVIÈME WARD.
Au Wigwam, rue Dauphine, entre Désiré et Kleinic.
DIXIÈME WARD.
Station de police, rue Rousseau.
ONZIÈME WARD.
Rue Washington, entre Magazine et Camp.
DOUZIÈME, TREIZIÈME ET QUATORZIÈME WARDS.
Au coin des rues St-Charles et Berlin.
QUINZIÈME WARD.
Rue Patterson, entre Lavergne et Verret.
SEIZIÈME ET DIX-SEPTIÈME WARDS.
A la maison de cour, Carrollton.
Sept— I. W. PATTON, Maire.

AVIS.
Etat de la Louisiane,
Bureaux du Préposé à l'Enregistrement,
Paroisse d'Orléans.
Nouvelle-Orléans, 7 septembre 1880.
CONFORMÉMENT à l'acte No 123 de l'Assemblée Générale de 1880, ordonnant un enregistrement nouveau et complet pour cette paroisse, toutes les personnes susceptibles d'enregistrement doivent se procurer de nouveaux certificats qui leur permettront de voter aux prochaines élections, tous les certificats antérieurs étant nuls et non avenus.
Afin d'éviter la perte de temps et l'ennui aux personnes d'origine étrangère désirant se faire enregistrer, elles doivent porter avec elles leurs papiers de naturalisation comme la section 32 de l'acte No 123 de la session de 1880 l'exige.
Le temps pour clore l'enregistrement étant fixé par statut à dix (10) jours antérieurs au jour de l'élection soit VENDREDI, le 22ème jour d'OCTOBRE 1880, il est du devoir de ceux qui ne se sont pas encore procuré leurs certificats d'enregistrement de le faire le plus tôt possible de manière à n'être pas privé du droit de voter.
CHAS. CAVANAC,
Préposé à l'enregistrement pour la paroisse d'Orléans.
7 sept

BODLEY BROTHERS
ONT l'assortiment le plus complet de wagons à cannes, charrettes à cannes à 3 et 4 mulets, charrettes à bœufs, do. pour logs, wagons à coton, charrettes à bagasse, charrettes pour fermes, charrettes à riz, petites charrettes de toutes dimensions, rais, jantes, brancards, colliers de chevaux, matériaux pour voiture, graisse pour essieux, moyeux. Nous appelons l'attention sur nos essieux durcis, nos moyeux forgés à froid et tous les ferrements extra destinés à nos charrettes et wagons, lesquels sont fabriqués dans nos propres usines, à Wheeling, W. Va., avec des matériaux supérieurs et par de très habiles ouvriers. Nous garantissons tout, ne craignons aucune concurrence et répondons aux plus fortes demandes.
Dépôt 18 et 20 rue Union.
mai 30—1 an

Réclamations Françaises.
LES TAXES PAYÉES sur les COTONS et les SUCRES, et les propriétés détruites pendant la dernière guerre peuvent être recouvrées, sans délai, en s'adressant à
J. G. EUSTIS,
Commissaire des Etats-Unis
26 rue Carondelet.
20 juil—3m P. O. boîte 2027.

BONS DES ETATS-UNIS
à 4 pour cent,
De toutes dénominations, coupons et enregistré de $50 et au-dessus, constamment en main, et achetés et vendus par la
Banque Nationale de la N.-Orléans
RUE DU CAMP 34.
27mai—1[an]

SON QUEYROUZE OSCAR BOIS
QUEYROUZE & BOIS
MARCHANDS EN GROS DE
GROCERIES, VINS, LIQUEURS
—ET—
Toutes sortes de Produits de l'Ouest,
AUX MAGASINS BLEUS,
Coin Vieille-Levée et Bienville,
8 juil.80—1an Nlle-Orléans.

LES HERITIERS DE
J. LEVOIS
133 rue du Canal.
ANNONCENT respectueusement à leurs clients et au public que, dans le but de liquider certains intérêts dans la succession de feu J. LEVOIS, ils se sont décidés à sacrifier leur grand stock de
Marchandises sèches de Printemps et d'Eté.
IMPORTÉS PAR EUX.
A partir de LUNDI, 10 du courant, ils offriront leurs marchandises à des prix extrêmement réduits afin d'écouler rapidement leur assortiment. Ceux qui voudront des marchandises de choix à des prix raisonnables sont priés de venir examiner celles que nous avons en magasin.
9 mai—

LA PLUS GRANDE
Brasserie du Monde
Qui mette en bouteilles,
A vendre, en entrepôt ou droit payé, par
Bassetti & Xiques,
67 et 69 rue Décatur,
AGENTS.
1er sept—3m

COMPAGNIE D'ASSURANCE
—DES—
Factors & Traders,
37.......RUE CARONDELET.......37
Capital Payé - - - - - $1,000,000
ED. A. PALFREY..........Président.
JOHN CHAFFE..........Vice-président.
THOS. F. WALKER..........Secrétaire.
Polices d'assurances contre les risques d'incendie, de rivière et de marine, émises aux taux du tarif le plus réduit.

—DIRECTEURS.—

John I. Noble,	L. C. Jurey,
John Chaffe,	Wm. Hartwell,
Richard Milliken,	C. J. Leeds,
J. I. Warren,	A. P. Janin,
Sam'l. Friedlander,	A. M. Bickham,
R. M. Walmsley,	Henry Abraham,
A. H. May,	Louis Bush,
L. Lytt Lyon,	A. Brittin,
Samuel H. Boyd,	G. W. Sentell,
B. F. Eshleman,	Wm. Cunningham,
Chas. Chaffe,	Jno. I. Adams,
W. J. Behan,	R. T. Buckner.

5 sept—6m

E. G. Sander,
Ancienne maison de B. LABORDE,
Entrepreneur de Pompes Funèbres,
BUREAUX ET ECURIES:
94..........Rue des Français..........94
Entre Chartres et Decatur, 3e District.

Hôtels, Sources, etc.

PENSION PRIVEE,
193.......RUE ROYALE.......193
Entre St-Louis et Toulouse, Nlle-Orléans.
MADAME TRAPOLIN prévient sa nombreuse clientèle ainsi que les voyageurs, que rien n'a été épargné pour faire de sa maison une des plus confortables de la ville, autant par l'élégance de ses appartements que par le service de sa table. Les voyageurs désirant trouver un chez soi, ne doivent pas manquer de visiter cet établissement qui se trouve au centre du commerce.
Les prix sont des plus modérés.
On sollicite le patronage des personnes de la campagne. 31août—3m

MONTROSS HOUSE,
BILOXI, Miss.
P. MONTROSS,
PROPRIÉTAIRE.
OUVERT pour la réception des visiteurs, l'hiver comme l'été.
L'Hôtel est de première classe dans tous ses départements et est situé dans une des places les plus belles et les plus saines des bords du lac, avec une très belle vue du lac et des forêts.
Objets de chasse, de pêche et bateau de première qualité.
Pour plus amples informations, s'adresser à
P. J. MONTROSS, Propriétaire.
30mai—4 mois.

HOTEL WEST END.
NOUVEAU LAC.
Le RESTAURANT le plus SOMPTUEUX et le MIEUX TENU sur l'eau.
Les METS les plus DELICATS et les plus RARES y seront servis aux prix de la ville.
Bâtisse nouvelle et élégamment meublée. Le public est cordialement invité à la venir examiner,
F. MICHOLET, Propriétaire.
FRITZ HUPPENBAUER, Directeur.
28 juillet—3m.

MAISON FRAPART.
(Frapart House)
MANDEVILLE, Lne.
CETTE maison, récemment construite, possède tous les agréments des hôtels de premier ordre, faisant face au lac, dans le voisinage de l'endroit le plus ombragé de Mandeville, elle a pour les familles des appartements frais et spacieux. La table est approvisionnée des meilleures choses qui se trouvent sur le marché de la Nouvelle Orléans. La cuisine est sous la direction d'un maître-queux français de Première classe; des garçons, waiters, polis et intelligents font le service du restaurant. Pas de système de table d'hôte.
Repas servis à toute heure. Ayant en charge les restaurants des vapeurs "New Camelia" et "Heroine," mes moyens de pourvoir au confort de mes habitués sont incontestables. Quoique possédés par la même personne, la maison et le Jardin de Bière sont deux établissements séparés et bien distincts l'un de l'autre. Le Jardin de Bière est sous la direction exclusive de J. H. Frerich, tandis que la maison est à l'usage exclusif des familles.
18juil—

CHARLES JACQUES.
Restaurant français,
34 Ouest-Onzième Rue,
Entre University Place et Cinquième Avenue, New York.
DINER, Table d'Hôte, un dollar: Menu varié tous les jours, Potage, Hors-d'œuvres, Poisson, Entrées, Légumes, Rôti, Salade, Dessert, Fruits, Fromages, Café, Demi-bouteille de Vin. Vins fins des meilleurs crus.
Chambres et appartements à louer.
On sollicite le patronage des voyageurs venant la Louisiane.
13av

L. O. DESFORGES, Nlle-Orléans. HY J. MONTAGNET, Nlle-Orléans.
JOS. B. WILLIAMS, Pittsburg.
Grand Lake Coal COMPANY.)
DESFORGES, MONTAGNET & CO.,
Marchands en gros et en détail de Charbons
Pittsburg, Anthracite et Cannel,
Bateaux à vapeur, Fabriques, Presses, Plantations, Familles approvisionnés aux prix les plus réduits du marché.
CHARBON en car, pour expédition.
Chantiers: 1er, rue Levée, entre Port et St. Ferdinand. 2me, rue Levée, vis-à-vis la rue Mandeville. 3me, rue Levée, entre Henderson et Robin.
AGENTS POUR LE BAYOU SARA COAL DEPOT
BUREAU:
Coin des rues Gravier et Carondelet
Nlle Orléans, Louisiane.
N. B.—L'ancien bureau de M. Montagnet, rue Carondelet, No 4, restant ouvert jusqu'au 1er octobre prochain, les ordres y seront reçus.
1er août—6m

CHARBON.
CHAS. GAULON, Office 120 Passage de la Bourse, Dépôt encoignure Chartres et Champs-Elysées, offre le meilleur Charbon de Pittsburg aux prix suivants, délivré:
Aux familles, à..........45c par baril.
Aux manufactures, à..........42 1/2c "
3août—

ROYAL LOAN OFFICE
Coin des rues Royale et Toulouse.
ARGENT prêté sur des valeurs collatérales Diamants, Montres, Bijoux, Meubles, Effets de commerce, Bons, Pianos, etc.—Conditions libérales—Toutes transactions commerciales confiées au ROYAL LOAN OFFICE, recevront une prompte attention et seront strictement confidentielles.
9mai—1an LEONORA FASS.

Mme BONOMO, sage-femme, et médecin pour dames, 140 St Louis et 101 Bourgogne, se recommande pour toutes les maladies de femmes et comme sage-femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies, telles que douleur à la matrice, dentition difficile chez les enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec un bon traitement et à des prix en rapport avec les temps. Visible à toute heure. Exerçant sa profession depuis 25 ans, elle se recommande au public. 20 nov—1 an

Merchants' Mutual Insurance Co.,
OF NEW ORLEANS,
104 CANAL STREET.
Twenty-Sixth Annual Statement.
In conformity with the requirements of their charter, the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31st, 1880, including Unearned Premiums of the previous year—		
On Fire Risks		$294,553 51
On Marine Risks		23,682 42
On River Risks		29,715 16
Total Premiums		$347,951 09
Less Unearned Premiums		88,524 00
Net Earned Premiums 31st May 1880		$259,427 09
Losses paid—		
On Fire Risks	$74,435 58	
On Marine Risks	8,810 44	
On River Risks	6,471 11	
Taxes and Expenses, Less Interest	15,203 97	
Re-insurance and Return Premiums	16,706 72	121,627 72
Profit		$137,799 37

The Company has the following Assets:	
Real Estate	$219,035 97
City Bonds and Mortgage Bonds	15,000 00
N. O. Waterworks Stock (1454 shares)	46,215 00
Notes secured by mortgage and pledge	147,848 37
Bills Receivable	66,441 96
Premiums in course of collection	34,770 77
Insurance, Bank and other Stocks	65,717 31
Judgment on mortgage note	3,000 00
City Time	2,000 00
Cash on hand	80,490 14
	$690,513 52

The above Statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.
PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.
STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans. Sworn to and subscribed before me the 12th day of June, 1880,
JAMES FAHEY, N. P.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 12th day of June 1880, it was resolved to declare a cash dividend of 25 per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May 1880, payable on the third Monday of July next; also, to pay the Stockholders on demand a second semi-annual interest of five per cent, making ten per cent per annum on the Capital Stock of the Company. Hereafter, interest dividends to be paid quarterly.

DIRECTORS.

P. Maspero,	J. J. Fernandez,
Paul Fourchy,	John Geddes,
Jno. B. Lallande,	D. Fatjo,
Edward Toby,	D. A. Chaffraix,
M. W. Smith,	Chas. Lafitte,
	R. W. Taylor.

14 juin—

L.S.L.

PRENEZ AVIS.
Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.
Tous les lots payés en plein!
GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!
LA COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE
—FERA—
A la Nouvelle-Orléans Lne.,
Mardi, 12 Octobre 1880.
LE GRAND TIRAGE MENSUEL
De la Loterie à $2,
CLASSE K.
GROS LOT: $30,000,
1857 LOTS!
—LE TOUT S'ELEVANT A—
$110,400!
Le tirage commencera positivement à 11 heures du matin
Au bureau de la compagnie,
DANS LA MATINÉE DU
Mardi, 12 Octobre 1880.
—A LA—
NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.
Voyez la Distribution!
Distribution Extraordinaire!
100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$30,000, soit	$30,000
1 Lot de	10,000	10,000
1 Lot de	5,000	5,000
2 Lots de	2,500	5,000
5 Lots de	1,000	5,000
20 Lots de	500	10,000
100 Lots de	100	10,000
200 Lots de	50	10,000
500 Lots de	20	10,000
1,000 Lots de	10	10,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $30,000, soit	2,700
9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	1,800
9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $5,000, soit	900
1,857 Lots se montant à	$110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.
A vendre à toutes les agences de la Nouvelle Orléans et au bureau de la COMPAGNIE,
M. A. DAUPHIN, Président.
Nouvelle-Orléans, Lne.
Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.
Souvenez-vous qu'au Tirage de $2 du MARDI, 12 Octobre 1880
TOUS LES LOTS
—SONT—
PAYÉS SUR PRÉSENTATION.
On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.
D'excellentes garanties sont exigées et doivent, invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à
M. A. DAUPHIN, PRÉSIDENT,
Nouvelle-Orléans, Lne
TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.
N. B.—Cette compagnie n'a pas d'agents dans les Possessions Britanniques, et les personnes prétendant l'être et sollicitant des ordres [illegible]

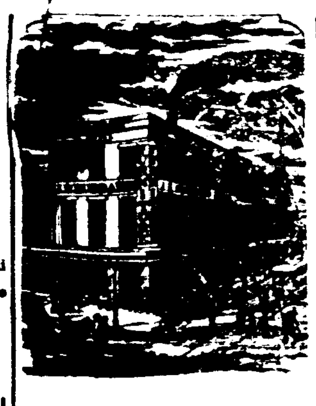

MAISON ETABLIE EN 1840
PALAIS DE MEUBLES
DE
Jos. B. HUBBARD
A L'ENSEIGNE DE
L'AIGLE D'OR

L'établissement le plus ancien, le plus vaste et le plus élégant de tout le Sud; celui aussi où tout se vend à meilleur marché.

Meubles de salon en ivoire avec dorures, en acajou et noyer, recouverts d'étoffe dorées ou de coteline, soie écrue, satin de laine, reps à raies ou uni, mohair, etc.
Grand stock d'Etoffes pour recouvrir les meubles, — derniers genres.

Meubles de chambre à coucher en bois de rose, acajou, noyer et chêne, dans les genres les plus variés et des modèles les plus élégants et les plus modernes.

Meubles de salle à manger, de Bibliothèque et de Vestibule, des modèles les plus variés et d'un genre extrêmement brillant.

PRIX TRÈS RÉDUITS.
Bois de lit, Toilettes françaises, Armoires à glace, Lavabos, Tables de bibliothèque et Tables à jeu, Canapés, Chaises longues se repliant.

Prie-Dieu, Matelas à ressorts, Sofas et Divans, Secrétaires, Sideboards, Fauteuils et chaises de repos, Glaces, Bibliothèques, Ressorts de lits Orins et Plumes.

LE TOUT A DES PRIX EN RAPPORT AVEC LE TEMPS.
AUSSI—Un très grand assortiment de MEUBLES Ordinaires et de qualité moyenne, pour ville et campagne, ainsi que pour le commerce de détail, les hôtels restaurants, pensions, etc.,
A bon marché pour du comptant.
Venez examiner notre stock avant d'acheter ailleurs!
Emballage et livraison gratis
Jos. B. Hubbard
122 SOUTH RAMPART,
Coin Perdido, et
84, 86, 88, 90 & 92
RUE PERDIDO.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE DE CONSTABLE.

Mme Jâne Clouvee vs. Mme George Schaub Jr.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 220. En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 9 octobre 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Premièrement, un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Washington, St. Patrick, Sixième et St. Denis, mesurant quarante-cinq pieds de face à la rue St. Denis sur une profondeur entre lignes parallèles, de cent cinquante pieds et étant formé du lot No vingt neuf et la moitié du lot No trente attenant au lot No vingt-neuf, lesdits lots Nos vingt neuf et trente sont pleinement décrits sur un certain plan dressé par H. Moellhausen architecte, en date du 28 février 1848 et déposé pour référence en l'étude de William J. Castell, notaire en cette ville, dans le livre de [illegible] No [illegible].
Deuxièmement, un certain lot de terre dans le même District et le même îlet que celui ci-dessus décrit, mesurant dix-sept pieds six pouces de face à la dite rue St. Denis, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent cinquante pieds. La dite portion de terre est composée de la moitié plus près de la rue Washington du lot No trente et de deux pieds six pouces du lot attenant au lot No trente-et-un, les dits lots No trente et trente-et-un sont désignés comme tels sur un plan dressé par Moellhausen.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Termes et conditions—Au comptant pour un montant suffisant à payer la réclamation du demandeur, soit la somme de quatre cents piastres avec 8 pour cent d'intérêt par an, du 19 avril 1880, 5 pour cent par le dit montant du principal et intérêt pour honoraire d'avocat et tous les frais de copie de l'acte et les frais du saisi procès et les taxes dues sur la propriété.
2. L'acquéreur assumera jusqu'à concurrence du montant de son enchère le paiement d'un billet de quatre cents piastres en date du 19 avril 1879, payable à deux ans de date, avec 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, &c., garanti par hypothèque sur la dite propriété.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Sept—8 15 22,29—oct 6,9.

Mme Charlotte Piffet et als. vs. Isaac E. Noyes
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 64. En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à vendre à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 9 octobre 1880, à midi, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:
Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prytanée, Terpsichore, [illegible] et Melpomène formant le coin des rues Prytanée et Melpomène et ayant trente pieds de face à la rue Prytanée, sur cent pieds de face à la rue Melpomène.
Acquis par le défendeur en cette affaire par achat de Mme Virginie [illegible], veuve de Wm. Syer, conformément à un acte passé pardevant Octave Morel, notaire en cette ville, le 19 juin 1877.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Termes et conditions: 1. Au comptant pour payer deux billets dus respectivement le 22 juin 1879 et le 22 juin 1880, à savoir: Huit cents piastres avec 8 0/0 intérêt par an à partir du 19 juin 1877, moins un crédit de trente piastres payé le 14 octobre 1879; 5 0/0 sur le montant du dit principal avec intérêt pour honoraires d'avocat, cinq piastres frais de copie de l'acte et les frais du saisi procès et compris les taxes dues sur la dite propriété.
2. L'acquéreur assumera jusqu'au montant de son enchère le paiement de deux billets de quatre cents piastres chacun, dûs séparément le 22 juin 1881 et le 22 juin 1882, avec 8 0/0 d'intérêt par an du 19 juin 1877, etc. les dites obligations devant être garanties par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue.
3. Et le reste du prix d'adjudication (s'il y en a) comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
Sept—8 15 22 29—oct 9.

Vente par le Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans pour effectuer un partage.
Emma Conn vs. Mme Anne Smith.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans No 31[illegible]. En vertu d'un jugement rendu le 23 juin 1880, et signé le 29 juin 1880, par l'ancienne Troisième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, No 26,260 du dossier de ladite Cour, maintenant transférée et à moi adressé par l'Honorable Cour Civile pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 16 octobre 1880, à midi de la propriété ci-dessous décrite à savoir:
Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues [illegible] ... pieds sept pouces et deux lignes entre lignes parallèles. Le dit lot de terre est composé d'une moitié du lot numéro — et d'une portion du lot numéro cinq sur un plan dressé par A. G. Blanchard, voyer et annexé à un acte passé pardevant Alphonse Barnett, notaire en cette ville, en date du 11 septembre 1850.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15sept—15.22.29—oct 6 13

Charles F. Buck vs. Reinhard Kienle.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 222. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 9 octobre 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet numéro quarante-trois, borné par les rues Apollo, Delachaise, Bacchus et Foucher. Le dit lot est connu comme le lot No dix du dit îlet et mesure vingt-sept pieds neuf pouces de face à la rue Foucher, sur une profondeur de cent trente pieds entre lignes parallèles. La dite propriété a été acquise au nom du dit Reinhard Kienle par achat d'Auguste Dogue, par un acte passé pardevant J. Bendernagel, notaire, le 26 janvier 1867, et par un autre acte passé pardevant le même notaire le 26 février 1874, étant un acte de dissolution de communauté et séparation entre le dit Reinhard Kienle et Mme Christina Kienle (née Wiener), maintenant sa femme divorcée, la dite femme divorcée a transféré et abandonné à Reinhard Kienle tous ses droits sur la propriété ci-dessus décrite.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
Sept—8 15 22 29 oct 9

John McCaffrey vs. Mrs. Ellen Alexander
QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 44,980. En vertu d'un writ de fieri facias au Shérif Civil de la paroisse d'Orléans, adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, le 30 septembre 1880, à midi de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
La moitié indivise d'intérêt de dans un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Bassin, anciennement St. John, Girod, Franklin, anciennement St. Pierre et Lafayette, anciennement Hevia, et désigné par le numéro vingt-quatre, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 20 janvier 1852 et déposé pour référence dans le bureau de Félix de Armas, anciennement notaire en cette ville, selon lequel plan le dit lot mesure au pied américain trente deux pieds de face à la dite rue Bassin, anciennement St John sur une profondeur de cent vingt huit pieds trois pouces et cinq lignes sur un côté et cent vingt huit pieds trois pouces et six lignes de l'autre côté attenant au lot numéro vingt-[illegible].
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Termes et conditions—Cette vente étant la seconde et dernière criée la dite propriété sera définitivement adjugée au plus fort et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant un bon obligation avec bonne garantie solvable, portant cinq pour cent d'intérêt par an du jour de la vente et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement. Le dit acquéreur aura à déduire de son enchère, et paiera au comptant le montant des impressions du shérif et du bureau des commissaires, environ cent cinquante piastres et en outre les taxes d'Etat et municipales, sur la dite propriété dont le montant n'est pas encore connu.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
14 sept—14. 21. 28. 30.

CONSULAT DE FRANCE
A LA NOUVELLE-ORLÉANS
BUREAUX 92 RUE ROYALE.
Ouverture de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

Astoul Mme	Goñaré Louis
Bessy Charles	Guymet Joseph
Becker Vve Louis	Gardey Joseph
Barbiet Mr	Hiegel Mr et Mme
Barbiet Emile	Jacquin Charles Désiré
Biegel Joseph	Jouchaut Simon
Bouvard Mme Vve	Juvet Eugène
Beaume Jean	Layan Jean Pierre
Bellelon Louis	Lechec Arthur
Boiselle Mme Vve	Larmes Mr et Mme Jean
Basset, lesépoux Agnély	Laborde Gabrielle
Bouchez Emile Pierre George	Le Borgne Vincent
Bégué Mr	Lefèvre Désiré
Barbassan Jean	Lacase Joseph
Roger ou Boyer Augustin	Moureu Prevensal Vtor.
Catonet Mme	Morizot Louis
Cronchet François	Montblanc Hri. Léonard
Chapin Gustave	Maxure Louis
Coste Vve	Mertz Vve Louis
Cambray (notaire)	Majastre Pierre
Corvaisier Joseph	Oger René
Courtiade Eugène	Pasé Adolphe
Dumas Mr et Mme Edouard	Parpont Ernest Michel
	Peyret Jean
Dufault Mme Vve	Rocques Baptiste
Dumas François E.	Rémond Julien
Ditté Jean Daniel	Renouard Emile
Delacourt Gaston Frédéric Eugène	Riotte Charles Louis
Duc Mme Vve	Sistac Jean
Emboulas Gérand	Souillard Jean-Baptiste
Fermigo Mariette	Stocklen Pierre
Feuillassier Jn. Etienne	Souchet Marie Victoire
Feural J.	Songeon Gilles
Frémaux Stéphanie	Tournier Joseph
Geotsch Léontine fme. Billard	Tabellier née Marcelline Vincent
	Wolf Mme Henri

Les procurations et actes notariés de toute nature sont passés en Chancellerie aux prix fixés par le tarif.
Des régistres sont tenus pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès.
La Nouvelle-Orléans,
Le 16 Juillet 1880.
Le Gérant,
FRANCIS NAVONE
17 juillet—

URSIN DELLANDE,
FABRIQUE DE CIGARES,
434.....RUE ST-CLAUDE.....434
Entre St-Antoine et Bagatelle.
Cigares domestiques mêlés et Havane. Stock: environ 200,000 cigares. Prix très réduits. Cigares de clients à $16 le millier et au-dessus.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Anton Ritter vs Louis Faessel.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 19 octobre 1880 à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré d'îlet No 59, borné par les rues Live Oak, (maintenant Constance), Washington, Magazine et Quatrième désigné par le No six sur un plan dressé par C. A. Hedin, le 29 novembre 1848, et déposé au bureau de J. R. Beard, ci-devant notaire en cette ville, et mesurant trente deux pieds trois pouces de face à la rue des Magasins, la même largeur à l'arrière, cent vingt-six pieds huit pouces et quatre lignes de profondeur et façade rue Quatrième et la même profondeur sur la ligne le divisant du terrain No deux et formant le coin des rues Magazine et Quatrième.
La dite propriété fut acquise par feu Louis Faessel, des héritiers de Mme Sarah Sawyer, par acte passé pardevant A. Hero, notaire, le 12 février 1867.
La dite propriété ci-dessus décrite étant la même qui fait récemment mesurée par D'Hémécourt, voyer, d'après plan, et mieux connue sous la description suivante:
La maison de front en brique double, à deux étages en bois au coin des rues Magazine et Quatrième dans le carré d'îlet borné par les rues Magazine, Constance, Washington et Quatrième.
Elles sont construites à distance du trottoir. Elles ont chacune une galerie double devant [illegible] salons, salle à manger au rez-de-chaussée, deux chambres à coucher et une mansarde aux étages supérieurs; cuisine à deux étages avec quatre chambres, citerne, auvent, etc. Elles sont désignées par les Nos 744 et 746 rue des Magasins. Le terrain mesure trente-deux pieds trois pouces de face rue des Magasins, sur une profondeur et de façade rue Quatrième de cent vingt [illegible] pieds.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: 1° Comptant, le montant de la réclamation du demandeur, du maintenant soit quatre mille dollars (pour deux billets de deux mille dollars chacun, marqués A B respectivement) avec huit pour cent d'intérêt par an du 31 octobre 1877—date des dits billets, jusqu'au jour de la vente et aussi huit pour cent par an d'intérêt sur quatre mille dollars étant deux billets de deux mille dollars chacun marqués C et D respectivement [illegible] de 31 octobre 1877 au jour de la vente, avec cinq pour cent sur le montant [illegible] comme honoraires d'avocat et tous frais de procès de vente et quatre dollars, coût d'une copie de l'acte de vente.
2. L'acquéreur devant assumer le paiement de deux billets pour deux mille piastres chacun, marqués C et D respectivement; le billet marqué C échéant le 31 octobre 1880 et le billet marqué D échéant le 31 octobre 1881, avec huit pour cent d'intérêt par an sur chaque billet de la date de la vente jusqu'à parfait paiement; les deux billets devant être garantis par hypothèque sur la dite propriété et l'acquéreur devant assumer toutes les obligations de l'acte d'hypothèque et régistré dans le susdit procès et payer cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès et ne pas aliéner la propriété au détriment de l'hypothèque, etc.
3. Le reste du prix d'adjudication s'il y en a comptant sur les lieux et dans le cas où le prix de l'enchère sur la propriété après déduction faite des susdits frais et honoraires au comptant fut moins que le montant de la réclamation du demandeur avec intérêt comme il est dit ci-dessus [illegible]
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 sept—17 24—oct 1—15 19

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

MAGNIFIQUES PROPRIETES CONVENABLES SPECIALEMENT POUR DES JARDINIERS OU DES HORTICULTEURS
SUCCESSION DE JOHN PETER GAERDNER, No 34—COUR CIVILE, PAROISSE D'ORLEANS.
PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, 2 octobre 1880, à midi, sera vendu à l'encan [illegible] à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane, en vertu d'un décret de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, section B, en date du 24 août 1880 les propriétés ci-après décrites, à savoir:
Neuf terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignés par les lettres A, B, C, D, E, F, G, H et K, situés dans le Troisième District de cette ville, dans le carré No [illegible] borné par les rues Dauphine, [illegible], Mazant, Bourgogne ou Craps et France, [illegible] savoir:
Le lot K mesure 44 pieds de face rue Craps sur 129 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.
Les lots D, E, F, G et H mesurent chacun 31 pieds 11 pouces 3 lignes de face rue Mazant sur 120 pieds de profondeur.
Le lot A forme le coin des rues Dauphine et Mazant et mesure 27 pieds de face rue Dauphine sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.
Le lot B mesure 63 pieds de face à la rue Dauphine sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.
Le lot C mesure 38 pieds de face rue Dauphine sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
Le tout à vendre en bloc ou séparément.
Conditions—Comptant.
Actes de vente pardevant A. J. Lewis, notaire, aux frais des acquéreurs.
25août—25—1 a 15 22sept—2oct.

Propriétés de choix dans le Premier et le Second District.
Cette belle résidence et emplacement de commerce populaire No 65 rue Royale.
La résidence et magasin en briques à deux étages au coin des rues Hôpital et Royale.
Ce magnifique magasin en briques à trois étages No 67 rue Front, s'étendant jusqu'à la rue Fulton.
Succession de Gilbert Degeorge.
No 41 947—Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.
PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, 2 octobre 1880, à midi, à l'encan, sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un jugement rendu et signé le 26 juillet 1880 par l'Hon A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:
1° Un certain morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Royale, Bienville, Conti et Bourbon, mesurant 20 pieds de face à la rue Royale sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles au pied français, plus ou moins, acquis par feu Gilbert Degeorge le 23 janvier 1866 à l'encan, la vente a été faite le dit jour par Charles Bienvenu alors shérif de la paroisse d'Orléans en vertu d'un writ de fieri facias à lui adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire de Henri C. Millaudon vs Mme Marie Agathe Tamisany et son mari No 25,788 du dossier de la dite cour. L'acte de vente livré par le dit shérif au dit G. Degeorge a été dûment enregistré dans le bureau des annotateurs de cette ville dans le livre 91 folio 49 et dans le bureau du greffier de la dite Deuxième Cour de District dans le livre des Actes N folio 204. Les améliorations comprennent ce magnifique édifice en briques à trois [illegible] Cette propriété est située dans une des plus belles rues de la ville et réunit en même temps une résidence confortable avec un emplacement d'affaires rémunératifs. La susdite propriété porte le numéro municipal No 65 rue Royale et sera vendue sujette à un bail à Frantz & Opitz à raison de cent vingt piastres par an, payable mensuellement à raison de $10 par mois et expirant le 31 août 1881.
2° Un certain morceau de terre, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Hôpital, Ursulines et Bourbon et mesurant 25 pieds 6 pouces de face à la rue Royale, sur 103 pieds 11 pouces de profondeur et de façade à la rue Hôpital, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sans exception ou réserve. La dite propriété a été acquise par feu Gilbert Degeorge en vertu d'un transfert de propriété à lui fait par Paul E. Théard, conformément à un acte pardevant Oscar Drouet, notaire, en date du 7 août 1876. Les améliorations comprennent la bâtisse en briques à deux étages dont le rez-de-chaussée est occupé par une grocerie et la partie supérieure comme maison de résidence. Il y a 3 grandes chambres, corridor sur le côté et un petit cabinet dans le fond, une cuisine en briques à deux étages contenant en tout 5 chambres, cuve, hydrant, cour briquetée et lieux d'aisance à chaque étage.
3° Un certain morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances y appartenant ou qui en dépendent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Fulton, Poydras, Front et Lafayette, désigné par le No 9 sur un plan certifié par Hugh Grant, voyer, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, anciennement notaire en cette ville, et mesure 23 pieds 1 pouce 3 lignes de face à la rue Fulton, 23 pieds 2 pouces 4 lignes à la rue Front, sur 118 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No 8, et 116 pieds 2 pouces 1 ligne sur la ligne de division du lot No 10. Cette propriété fut acquise par feu Gilbert Degeorge, par l'achat de la totalité de la dite propriété de société avec Antoine Degeorge, de George et James Lumsden, conformément à un acte passé le 30 mai 1866, pardevant A. Mazureau, anciennement notaire en cette ville. Les améliorations comprennent ce grand magasin en briques à trois étages avec voûte en fer, situé au cœur de la partie commerciale de la ville et offrant tous les avantages comme placement rémunératif.
Termes et conditions—La moitié comptant, le reste à un an de crédit pour billets des acquéreurs divisée en coupons datés du jour de la vente et payables à un an de date portant intérêt à raison de 8 0/0 par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès, les billets à l'échéance, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue ou le tout comptant au gré des acquéreurs.
Les acquéreurs devront payer à la signature des actes de vente les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1880, et devront faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.
Actes de vente pardevant O. Drouet, aux frais des acquéreurs.
28 août—28, sept 4,11,18,25, Oct 2

PAR GEO. PEARSON.

Stephen C. Russell vs ses créanciers.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, Division C. No 56.—Conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, à moi adressé, je procéderai à la vente à l'encan, LUNDI, 27 septembre 1880, à midi, sur les lieux, No 101 rue Camp, coin Poydras, des objets ci-dessous décrits, à savoir:
Un grand lot de médicaments, brosses, parfumerie, savons, comptoirs, étagères, vitrines, bouteilles en verre, pots, etc., etc., étant le contenu de la dite pharmacie bien assortie; le tout sera vendu en bloc et pour du comptant sur les lieux.
GEORGE PEARSON, encanteur,
Bureau: 90 rue du Camp.
15 sept—15.20.25.27

VENTES A L'ENCAN.

PAR S. GUINAULT.

BELLES VACHES LAITIÈRES.
PAR S. GUINAULT, Encanteur.—Bureau coin Passage de la Bourse et Bienville.—JEUDI 23 septembre 1880 il sera vendu à 11 heures du matin à la Metairie, près du café de Jean Marie Saux en face du Par[illegible]
40 belles vaches laitières de choix, une trentaine avec de jeunes veaux et la balance sur le point de vêler et un taureau de race Durham.
Conditions—Jusqu'à $100 comptant; de $100 à $250 trois mois, et au-dessus de $250 six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur. 19 sept—

Succession d'Antoine Piot.
Propriété encoignure Bagatelle et Craps.
Magasin en briques à deux étages No 325, rue de la Vieille Levée, près l'Hôtel des Monnaies des Etats-Unis.
Propriété rue Laurel, entre Ste-Marie et St. André.
PAR S. GUINAULT, Encanteur—Bureau Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 2 octobre 1880, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, daté 17 septembre 1880. Les propriétés suivantes—savoir:
1° Une certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet renfermé par les rues St. André, Ste. Marie, Laurel et Constance, laquelle portion de terre mesure 25 pieds de face à la rue Laurel, sur [illegible] de profondeur entre lignes parallèles, ensemble une petite maison en bois couverte en ardoises, ayant deux chambres une cuisine double [illegible] lieux d'aisance, &c.
2° Un certain lot de terre dans le Troisième District de cette ville, formant l'encoignure des rues Bagatelle et Craps, dans l'îlet renfermé par les rues Craps, Bagatelle, Union et Amour, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Bagatelle, sur 128 pieds de profondeur et face à la rue Bagatelle; ensemble une maison en bois de plusieurs chambres, cuisine, hangar, citerne, lieux d'aisance, &c.
3° Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues [illegible], Quartier, Hôpital et Vieille Levée, [illegible]
Termes et conditions—[illegible]
Actes de vente pardevant Chs. [illegible], notaire aux frais des acquéreurs.
19 sept—19 26—oct 2 9 16 23

PAR A. SELLE.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Magnifiques Lustres à gaz, [illegible] Glaces [illegible]
VINGT-QUATRIÈME COUR DE DISTRICT JUDICIAIRE de l'Etat de la Louisiane de la paroisse de St Bernard.
PAR ARMAND SELLE, encanteur—Bureau No 50 rue Royale—SAMEDI 2 octobre 1880, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon. A. E. Livaudais, Juge de la Vingt-Quatrième Cour de District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane pour la paroisse de St Bernard, en date du [illegible] septembre 1880—
6 lustres à gaz.
2 glaces françaises, 7 pieds [illegible]
1 glace française 4 1/2 sur 13.
Termes—comptant.
19 sept—25 26—oct 2

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de Henri C. Story.
[illegible] Nos 149 et 151 rue Esplanade.
Terrain de valeur pour bâtir faisant face à la rue Amour.
Magasin de valeur en briques [illegible] Woods House.
VINGT-QUATRIÈME COUR DE DISTRICT JUDICIAIRE de l'Etat de la Louisiane de la Paroisse de St Bernard.
PAR ARMAND SELLE, Encanteur—Bureau [illegible] Royale—SAMEDI [illegible] à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane, sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon. A. E. Livaudais, Juge de la Vingt-Quatrième Cour de District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane pour la Paroisse de St Bernard, en date du [illegible] août 1880, les propriétés ci-dessous décrites pour le compte de la dite succession:
1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, [illegible]
[illegible] cave, chambre pour charbon et bois.
Au second étage il y a quatre chambres et un cabinet [illegible]
2° Un certain lot de terre situé dans le même îlet ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre rouge B, No 2 sur le plan original fait par le voyer de la ville en date du [illegible] avril 1832 et déposé en l'étude de C. Pollock, anciennement notaire en cette ville. Le dit lot dans le fond est contigu à la propriété premièrement décrite ci-dessus et mesure (au pied américain) 37 pieds de face à la rue Amour ou Rampart sur 127 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur du côté près Esplanade, de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur sur l'autre côté et borné à la propriété de l'Etoile Polaire, et 39 pieds 4 pouces de largeur dans le fond.
Les deux premières propriétés ont été acquises par le défunt de la manière suivante: un tiers de la portion de terre de Félix Labatut par acte pardevant J. Cuvillier, notaire, le 14 octobre 1865 et par un jugement de l'ancienne cour de district de la paroisse St. Bernard en date du 6 septembre 1867, la propriété et communauté existant anciennement entre lui et Mme. Marie Aurélie Lessepe, sa femme, décédée avant lui, lui a été adjugée et les deux tiers de H. et N. Story par acte pardevant W. J. Castell, notaire, en date du 4 avril 1867.
3° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nouvelle Levée, Gravier, Commune et Tchoupitoulas, désigné par le lot No 4 sur un plan dudit îlet, dressé par G. T. Dunbar, anciennement voyer et déposé en l'étude de H. B. Cenas, anciennement notaire formant l'encoignure des rues Nouvelle Levée et Gravier et mesure (au pied américain) selon un plan de Arthur de Armas voyer et ingénieur civil, 23 pieds 11 pouces de face à la dite rue Nouvelle Levée par 76 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur et de face à la rue Gravier 28 pieds 11 pouces et 6 lignes de profondeur sur l'autre côté, 20 pieds 11 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond. Ensemble avec la maison en briques à quatre étages, qui s'y trouve construite dessus.
Cette propriété a été acquise par le défunt par donation de feue sa sœur Anne Eliza C. Story selon acte de partage passé pardevant A. Mazureau (anciennement notaire), le 14 mars 1853.
Termes et conditions—Un tiers comptant et la balance à un crédit de un, deux et trois ans à date, portant intérêt à raison de 8 p 0/0 par an de la date jusqu'à parfait paiement, avec les clauses usuelles, la propriété assurée d'après la valeur des améliorations faites et le transfert d'assurance aux parties intéressées et 5 p 0/0 (honoraires d'avocat) sur le montant des billets en cas de procédures judiciaires en cas de non-paiement à maturité, le tout inclus, intérêt et assurance (au cas où il aurait été payé par les dites parties intéressées) les frais d'avocat, garantis par le lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la dite propriété. Les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1880 en sus du prix de l'adjudication. Les propriétés premièrement et secondement décrites ont un bail à raison de $60 par mois jusqu'au 30 octobre 1880. La propriété troisièmement décrite a un bail à raison de $125 par mois jusqu'au 30 septembre 1881, et est vendue sujette au dit bail.
Actes de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs.
29 août—29—sept 5, 12, 19, 26—oct 2.

Emile Bouny vs. Amédée F. Paris.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans,—No 244.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, VENDREDI, 15 octobre 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le nouveau Faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Union, St Jean-Baptiste, Girod et Français, désigné par le No quatre de l'îlet No Vingt Deux et mesure (au pied français) trente pieds de face à la rue Union sur [illegible] profondeur de quatre vingt-dix pieds entre lignes parallèles, acquis par le feu Amédée F. Paris par achat de Mme Julie Fichet, Veuve de Jacques Huguenot, par acte passé devant Eusèbe Bouny, notaire en cette ville, le 23 août 1878.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 sept—14 21 28 [illegible] 5 12 15

ANNONCES JUDICIAIRES.

MONITION.
ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—L'Etat de la Louisiane à tous présents et à venir [illegible] Attendu qu'à une vente [illegible] faite par le Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans le 6 août 1880 en vertu d'un ordre de [illegible] à moi adressé par l'ancienne Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans [illegible] Gautreaux, et Shérif civil de la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire d'Arthur Shea vs Eugène Barger, No 10,[illegible] du docket de la dite Cour [illegible] transféré à Thomas Duffy, maintenant Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans, Arthur Shea est devenu acquéreur de la propriété ci-dessous décrite, et a demandé à la présente Cour Civile de la Paroisse d'Orléans une Monition conformément à la loi et aux Sections 2370, 2371, 2372, 2373, des Statuts Revisés de la Louisiane.
En conséquence toutes personnes intéressées sont citées et prévenues aux noms de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile pour la Paroisse d'Orléans, à faire valoir tous les droits, titres et prétentions qu'elles pourraient avoir à la dite propriété [illegible]
Description de la propriété [illegible] du 31 août 1880.
1. Deux lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet [illegible]
Nouvelle-Orléans [illegible] 10 septembre 1880.
[illegible]
JAMES [illegible] CLARK, [illegible]
[illegible] 21 sept—[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. E. MORPHY

BLÉ BLÉ BLÉ
PAR D. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu MERCREDI 22 septembre 1880 [illegible] sur la barge Mutual au pied de la rue [illegible] pour le compte de qui il appartiendra 5000 boisseaux de blé en [illegible]—comptant. 21 sept—

Une magnifique Barouche phaeton chevaux, et harnais.
PAR S. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse.—JEUDI 23 [illegible] sera vendu à l'encan [illegible] Une Barouche phaeton [illegible] harnais.
[illegible] comptant. 22 sept—

COTES. COTES COTES
PAR D. E. MORPHY [illegible] MERCREDI [illegible] septembre [illegible]
Conditions comptant. 21sept—

PAR NASH & HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de Terres [illegible] Louisiane [illegible] Arkansas et le Texas.
Succession de H. M. [illegible], Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, [illegible]
VENTE POSITIVE POUR DU COMPTANT.
PAR NASH & HODGSON [illegible] Encanteurs, Bureau No [illegible] rue Carondelet [illegible]
TERRES de la LOUISIANE.
Paroisse Madison—1240 acres.
1. [illegible] 1240 acres plus ou moins.
Paroisse Livingston—640 acres.
2. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE [illegible] 640 acres.
Terres dans le Mississippi.
3. [illegible] ACRES DANS LE COMTÉ YAZOO [illegible] 2800 acres, plus ou moins.
1280 acres dans le comté Bolivar.
4. TOUTE LA SECTION 17 [illegible] 1280 acres, plus ou moins.
Comté Sun Flower.
5. ENVIRON 400 ACRES DANS LE COMTÉ SUN FLOWER [illegible] 400 acres, plus ou moins.
Terres dans l'Arkansas.
2902 ACRES DANS LE COMTÉ CHICOT.
6. Les quarts Sud-ouest et nord est de la section 25 [illegible] 2902 acres, plus ou moins.
Terres dans le Texas.
2000 ACRES DANS LE COMTÉ DE MATAGORDA.
7. 2000 acres dans le comté Matagorda, Etat du Texas, sur la côte ouest de la rivière Colorado, étant la portion d'une lieue and labor of land tract or survey No 10 patenté par l'Etat du Texas à James Denison, faisant face sur la rivière et traversant le dit league and labor tract mesurant environ 2000 acres, plus ou moins.
Le cinquième indivis de [illegible] terres [illegible] à cette succession, sera vendu séparément par contre.
Conditions—comptant au moment du transfert des titres. Dix pour cent payable comptant sur les lots pour assurer les ventes.
Les actes de vente par devant C. M. Emerson, notaire aux frais des acquéreurs qui assumeront les taxes dues et exigibles en [illegible] 1880.
21 sept—21 26—oct 3 17 23.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Le dépôt de Thé et de Café de Martin, No 5 rue du Camp, Avec bail, stock et installations à l'encan.
PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau 17 rue Carondelet—MARDI 28 septembre 1880 à 11 heures du matin, sur les lieux No 5 rue du Camp entre celles Canal et Common, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire de J. J. Martin & Co. vs. ses créanciers No 137 du dossier de la dite Cour il sera vendu à l'encan
1° L'établissement connu comme le dépôt de Thé et de Café No 5 rue du Camp comprenant un bon stock assorti de Café, Thé, Chocolat, Epices, Levain, Conserves, [illegible], Installation Montres, Comptoirs, Meubles de Bureau, une machine de Payne à Sous de la force de 4 chevaux avec poulies, Courroies etc. un Moulin à café No 18, 4 jeux de balances etc. le tout conformément à un inventaire et devant être vendu en bloc.
2° Le privilège du bail du dit local pour une année à partir du 1er octobre 1880, à raison de $125 par mois l'acquéreur devant fournir des billets de loyer payables mensuellement.
Conditions—Comptant sur les lieux.
17 Sept—17, 19, 22, 26, 28.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété-Cottage à deux corps de logis à l'encan.
Succession de Sarah S. Gillan, épouse décédée de Francis Gillan—No 245—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.
PAR HOEY et O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur, bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 9 octobre 1880, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 août 1880, il sera vendu à l'encan, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-dessous décrite à savoir—
Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Denis, Dryades, Première et Seconde désigné par le lot No 8 et mesurant 30 pieds de face à la rue St-Denis sur 125 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent un cottage double à un étage, [illegible] 630 1/2 de la rue St Denis, [illegible]
Conditions de la vente—Comptant, et l'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1881.
Actes de vente [illegible] aux frais de l'acquéreur, pardevant William J. Castell, notaire.
5 sept—[illegible] 18.25 oct2.9

FRANÇOIS DUFRECHE,
Successeur de JAMES GIBNEY
Entrepreneur de pompes funèbres.
57 Rue des Champs-Elysées,
Entre Moreau et Casacalvo, Nouvelle-Orléans.
TOUJOURS PRÊTS.
Cercueils Métalliques brevetés,
En acajou et en noyer,
Aussi Cercueils simples.